



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 15159

Texte de la question

M François d'Harcourt attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les inquiétudes des professionnels du bâtiment qui s'interrogent sur le devenir des incitations fiscales relatives à l'investissement de l'immobilier locatif prévu par la loi du 29 décembre 1984 (modifiée par une loi du 30 décembre 1986) et sur la pérennité des réductions d'impôt pour les dépenses de grosses réparations afférentes à l'habitation principale. La suppression de ces mesures risquerait de provoquer un arrêt brutal de la construction à un moment où la reprise encore fragile du secteur subit les conséquences de mesures rigoureuses qui ont été adoptées lors de la dernière loi de finances. Il lui demande s'il lui paraît possible de prolonger les dispositions actuelles jusqu'en 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engagé une réflexion sur l'ensemble des aides budgétaires et fiscales au logement. Les propositions de réforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15159

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2985